

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort – de – France, le 24 avril 2017

FEADER: La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) participe à la protection des espaces agricoles et naturels

Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique informe les bénéficiaires potentiels du FEADER de l'ouverture sur le Programme de Développement Rural de la Martinique du dispositif dédié à l'

Aménagement foncier et à la protection des espaces agricoles et naturels relevant du type d'opérations 7.1.1

Ce dispositif vise à promouvoir des projets de développement des territoires dans une dynamique collective, favorisant in fine le maintien et l'accueil d'activités. Ces démarches s'attachent en particulier à planifier la valorisation des ressources naturelles, agro-sylvo-pastorales, paysagères et patrimoniales du territoire.

Il permet notamment le financement de la mise en valeur des terres incultes ou sous-exploitées.

Les porteurs de projet intéressés, trouveront les notices et demandes d'aides sur le site: www.europe-martinique.com.

Les dossiers pourront être:

- Déposés du lundi au vendredi de 8h à 12h 30 et les après-midis sur rendez-vous
- Transmis par voie postale

dans les deux cas à l'adresse suivante :

Collectivité Territoriale de Martinique

Direction des Fonds Européens Immeuble Pyramide 165 – 167, Route des Religieuses 97 200 Fort- de – France





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les porteurs de projets ayant déposés un dossier provisoire relevant de ce type d'opérations sont informés qu'ils disposent **d'un délai de 2mois pour déposer un dossier définitif, soit jusqu'au 30 juin 2017.**

